

SEANCE DU 11 AVRIL 2008, à 20H30

Le onze avril deux mil huit, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Nadine DE CARVALHO, Maire**.

PRESENTS : AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

ABSENTE : MERLE Virginie (pouvoir donné à CHALARD Christine).

Madame le Maire demande si quelqu'un a une correction à apporter au dernier compte-rendu. La réponse étant négative, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Alain VASSORT comme secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie Monsieur Alain ROUDET, Receveur municipal, pour sa présence et pour avoir accepté de présenter aux conseillers municipaux les documents budgétaires relatifs à la commune, à la caisse des écoles et à l'assainissement.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2007

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2007 de la Commune à l'unanimité.**
- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2007 de la Caisse des écoles à l'unanimité**
- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2007 de l'Assainissement à l'unanimité.**

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2007 concernant la Commune, la Caisse des écoles et l'Assainissement, dressés par le Receveur municipal et certifiés par l'Ordonnateur n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les comptes de gestion 2007.

2/ EFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire, après conseil de Monsieur le Receveur municipal, propose de voter un budget unique pour la Commune, la Caisse des écoles et l'Assainissement. Les résultats seront donc affectés directement au budget 2008.

Commune	:	Affectation en réserves, investissement, art.1068	202 113.62 €
		Report en exploitation, ligne R002	85 793.41 €
Caisse des écoles	:	Report en exploitation, ligne R002	13 911.55 €
Assainissement	:	Affectation en réserves, investissement, art.1068	5 500.00 €
		Report en exploitation, ligne R002	17 144.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites par Madame le Maire pour l'affectation des résultats de la Commune, de la Caisse des écoles et de l'Assainissement.

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la **taxe d'habitation** qui resterait à **12,38 %**, ni celui de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui resterait à **85,33 %**.

Elle propose, en revanche, d'augmenter uniquement le taux de la **taxe foncière sur les propriétés bâties**, en le faisant passer **de 14,10 % à 14,50 %**, taxe qui concerne à la fois les entreprises et les ménages propriétaires.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, vote à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MIGNOTTE) les taux suivants :

- **Taxe d'habitation** **12.38 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **14.50 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **85.33 %**

4/ BUDGET PRIMITIF 2008 : COMMUNE

Monsieur Alain ROUDET, Receveur municipal, présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de la Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :
Recettes : 1 194 664.41 €
Dépenses : 1 194 664.41 €

Section d'investissement :
Recettes : 741 898.65 €
Dépenses : 741 898.65 €

A l'occasion de la présentation de ce budget, Monsieur Philippe COUTURIER demande un complément d'informations concernant les subventions accordées aux associations. Madame le Maire lui répond que, faute d'avoir mis en place une véritable politique concernant les associations de Ménérol depuis les élections municipales, les sommes allouées sont quasiment identiques à celles de l'année précédente.

Monsieur Philippe COUTURIER désire également savoir pourquoi la demande de subvention exceptionnelle de la part des « Conscrits » n'a pas été prévue au budget. Une lettre a été adressée à la Mairie le jour de ce conseil. Madame le Maire explique que cette lettre est arrivée ce vendredi à 14 heures et qu'il n'était pas possible de la traiter dans un délai aussi court. Monsieur Philippe COUTURIER décide de donner lecture des requêtes de l'association des « Conscrits ».

Lecture faite, Madame le Maire répond que ce courrier sera examiné lors d'une prochaine réunion du bureau municipal. Elle rappelle que lors de la campagne des municipales, le Conseil nouvellement élu s'est engagé sur un certain nombre de point dont la diminution des nuisances sonores. Il faudra concilier les manifestations associatives ou privées et le bien-être des riverains.

Monsieur Philippe COUTURIER souhaite connaître la réponse à propos de la demande de subvention émanant de l'association des « Conscrits ». Madame le Maire propose de voter le budget en l'état, avec les subventions ainsi octroyées. Il sera toujours possible, après réflexion et débat, d'allouer cette subvention par une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de la Commune.

5/ BUDGET PRIMITIF 2008 : CAISSE DES ECOLES

Monsieur Alain ROUDET, Receveur municipal, présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de la Caisse des écoles qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :
Recettes : 77 111.55 €
Dépenses : 77 111.55 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le Budget de fonctionnement de la Caisse des écoles.

6/ BUDGET PRIMITIF 2008 : ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain ROUDET, Receveur municipal, présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Recettes : 29 865.38 €

Dépenses : 29 865.38 €

Section d'investissement :

Recettes : 23 974.13 €

Dépenses : 23 974.13 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de l'Assainissement.

7/ CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire précise que, faute de temps avec l'élaboration des budgets, il n'a pas été possible de contacter les personnes susceptibles d'intégrer la nouvelle Commission des impôts directs. Elle propose aux conseillers municipaux de traiter ce point de l'ordre du jour lors du prochain conseil.

8/ QUESTIONS DIVERSES

1.) INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire suggère, compte tenu de l'aide dispensée par Monsieur Alain ROUDET, Receveur municipal, de lui allouer des indemnités de conseil, tel qu'il l'a été prévu par le législateur.

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur Alain ROUDET, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

2.) CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU DE L'A.F.R.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'après consultation de la Chambre d'agriculture, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme a proposé 5 personnes pour la constitution du nouveau bureau :

- M. MORDEFROID André	Domaine de Cœur	MENETROL
- M. VATHERE Jean-Claude	Palbot	MENETROL
- M. FINAUD Guy	38 rue Palène	MENETROL
- M. DELOCHE Antoine Roger	Pont Battut	MENETROL
- M. ARNAUD Thierry	Domaine de Perrette Arnaud	MENETROL

Il est maintenant demandé au Conseil municipal de désigner le même nombre de personnes qui doivent être propriétaires de biens fonciers compris dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil municipal, après avoir voté, DESIGNÉ, à l'unanimité :

- M. LEVADOUX Jean-Jacques	5 route des Charmes	MENETROL
- M. ARNAUD Jean-Paul	Lachamp	MENETROL
- M. PANNETIER Bernard	Palbot	MENETROL
- M. JAFFEUX Jean-Charles	Lachamp	MENETROL
- M. MONTEL Benoît	6 rue Henri Goudier	RIOM

3.) LA COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Madame le Maire souhaite apporter des précisions concernant cette commission. Après renseignements pris auprès des services de la Sous-préfecture, ne sont membres de cette commission que le Maire, le délégué du tribunal de Grande Instance et le Délégué de l'Administration.

4.) INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, en date du 28 mars 2008, les conseillers ont adopté les indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers délégués. Une erreur est survenue quant à la présentation de ces indemnités. En effet, il était fait référence à des taux se rapportant à l'enveloppe globale de ces sommes alors qu'il aurait du être question de taux par rapport à l'indice brut 1015. En conséquence, Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante ces nouveaux taux, en sachant qu'il n'y aura aucune incidence sur les montants précédemment énoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les taux suivants :

Pour le Maire :	39.38 % de l'indice brut 1015
Pour les Adjoints au Maire :	15.09 % de l'indice brut 1015
Pour les conseillers délégués :	5.35 % de l'indice brut 1015

5.) INFORMATIONS RELATIVES AU JOURNEES DU PATRIMOINE

Monsieur Alain VASSORT, 1^{er} adjoint chargé des affaires sociales et culturelles, informe les conseillers municipaux que les journées du patrimoine 2008 se tiendront les 20 et 21 septembre prochains. A cette occasion, il est prévu que la commune de Ménérol mette en place un programme d'animation sur l'univers médiéval avec le Foyer Laïc, portant notamment sur la confection de costume de l'époque et sur l'organisation de conférence.

6.) DEVIS S.E.M.E.R.A.P. POUR LE REMPLACEMENT DE LA BORNE INCENDIE SITUEE AU CROISEMENT DE LA ROUTE DES CHARMES ET DE LA ROUTE DE SAINT BEAUZIRE

Madame le Maire avise le Conseil municipal du devis établi par la S.E.M.E.R.A.P. concernant la borne incendie endommagée lors du dernier passage des gens du voyage. Le coût est élevé mais il est indispensable de pourvoir à la sécurité des riverains de ce carrefour.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à sa réparation. Cependant, ils posent la question de savoir si un repositionnement ne serait pas judicieux. Madame le Maire comprend cette position et suggère de voter l'engagement de la dépense, nécessaire, et de réfléchir sur une nouvelle localisation de la borne en concertation avec les services concernés, notamment le S.D.I.S.

Monsieur Alain VASSORT intervient pour signaler que des aires de passage pour les gens du voyage existent dans la législation mais qu'elles sont largement insuffisantes, entre autre dans le Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'engagement de cette dépense, compte tenu des problèmes de sécurité qui pourraient résulter d'une borne incendie endommagée.

7.) LES GENS DU VOYAGE

Concernant la famille GARGOWITCH, Madame le Maire a reçu une pétition relative aux désagréments qu'elle occasionne. Elle fait part aux conseillers municipaux qu'il est recherché un nouvel emplacement sur la commune pour son installation. Les démarches sont en cours.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Les membres du Conseil municipal